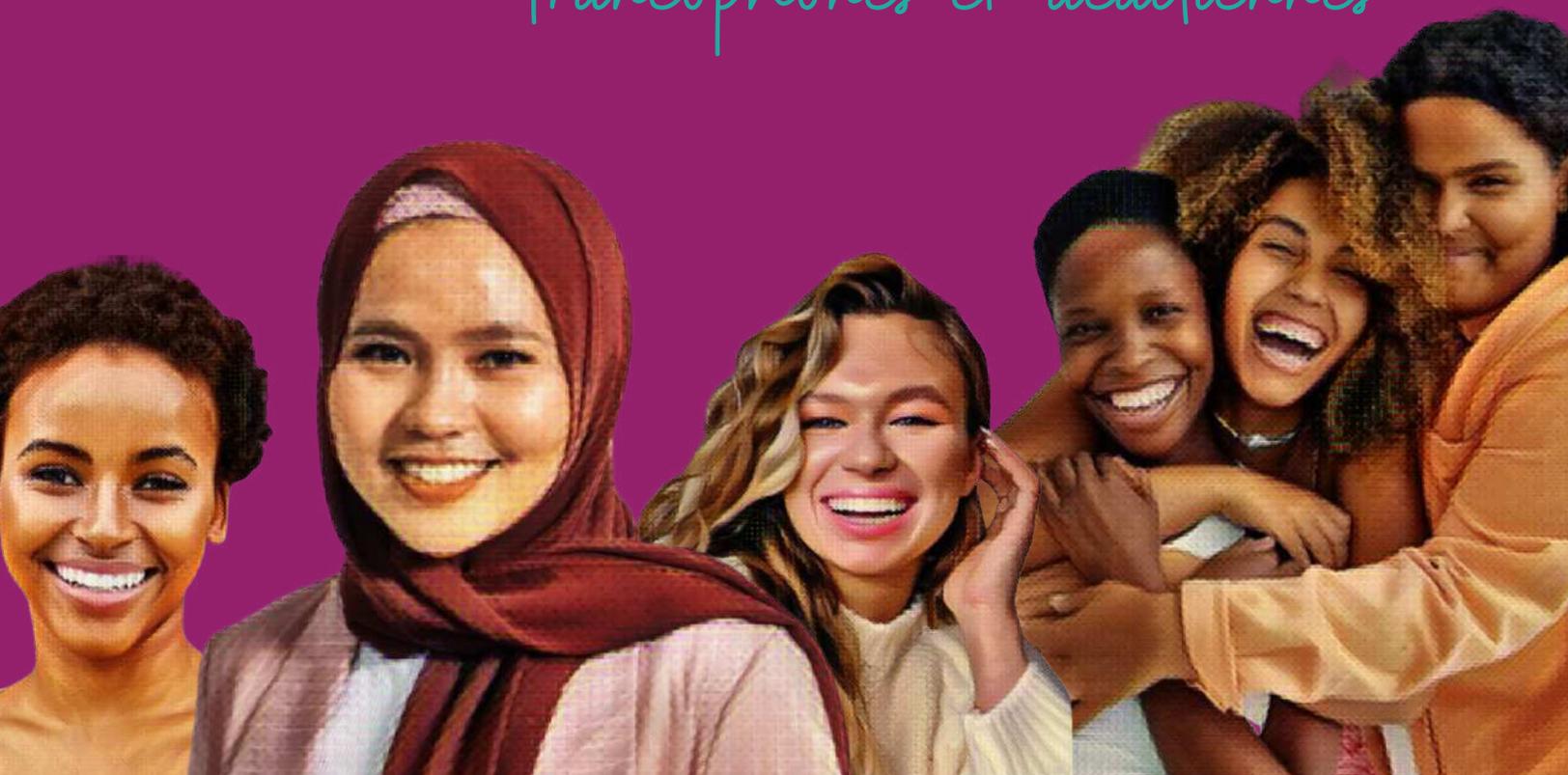




ALLIANCE DES FEMMES DE LA
FRANCOPHONIE CANADIENNE

STRATÉGIE NATIONALE ET PLAN D'ACTION

*pour contrer les violences
faites aux femmes et filles
vivant dans les communautés
francophones et acadiennes*



Ce projet reçoit l'appui financier de



Femmes et Égalité
des genres Canada

Women and Gender
Equality Canada

Canada

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	1
2. L'ÉTAT DE LA SITUATION	2
• LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET AUX FILLES	3
• UN LONG PARCOURS	4
• INVISIBLES, OUBLIÉES ET MARGINALISÉES	6
3. ACS+ ET LENTILLE FRANCOPHONE SUR LE PAN FÉDÉRAL	9
• QU'EST-CE QUE L'ACS+?	9
• UNE OCCASION MANQUÉE	10
• ANALYSE DU PAN	11
4. CONSULTATIONS	17
• ORGANISMES DE FEMMES	
• AFFC/COPA	
5. AXES PRIORITAIRES ET ACTIONS POSSIBLES	21
• AXE 1 : PRÉVENTION ET ÉDUCATION	22
• AXE 2 : LE SOUTIEN AUX PERSONNES AUX PRISES AVEC LA VIOLENCE ET À LEUR FAMILLE	24
• AXE 3 : UN SYSTÈME JUDICIAIRE RÉACTIF	26
6. CONCLUSION	27

Visitez le site affc.ca pour découvrir
tous les outils de la campagne de sensibilisation
« Unissons nos voix pour contrer les violences genrées ».



1. INTRODUCTION

La violence faite aux femmes et aux filles demeure une réalité troublante au Canada, et ce, bien qu'elle soit de moins en moins cachée et tolérée. Le nombre de féminicides continue d'augmenter : en 2022, 184 femmes sont tuées ce qui représente une augmentation de 20 % par rapport à 2019¹. Près de 60 % des victimes ont été tuées par leur compagnon ou par un ancien conjoint. Une femme est tuée tous les deux jours au Canada².

Ces réalités ne peuvent être ignorées et depuis de nombreuses années, le mouvement des femmes multiplie les appels auprès des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour une action nationale coordonnée, en partenariat avec les différents acteurs du milieu.

En novembre 2022, le gouvernement du Canada dévoile un **Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe**³. L'Alliance des femmes de la francophonie canadienne (AFFC) réagit à l'annonce de ce plan en déclarant dans un communiqué de presse : « Un plan attendu, mais la francophonie invisibilisée »⁴. En effet, l'AFFC déplore que non seulement 1,326 million de femmes et filles francophones et acadiennes sont ignorées, mais qu'elles sont aussi invisibles.

La déception est grande et la surprise l'est plus encore, puisque le gouvernement fédéral et les communautés francophones et acadiennes sont pleinement engagés dans le processus de révision de la Loi sur les langues officielles lors de cette annonce. Et comment expliquer cette invisibilité dans un plan qui reconnaît que la violence fondée sur le sexe s'enracine « dans l'inégalité entre les sexes et les genres, réalités que viennent aggraver les inégalités systémiques » sans jamais mentionner l'appartenance à une communauté de langue officielle de statut minoritaire comme étant une de ces inégalités? Comme l'AFFC le souligne, deux éléments clés sont absents, soit une « lentille francophone » ainsi qu'une approche « par et pour », tous deux essentiels dans une livraison de services efficaces et équitables.

1 Observatoire canadien du féminicide pour la justice et la responsabilité, <https://femicideincanada.ca/cestunfemicide2021.pdf>

2 Un seul, c'est déjà trop : 10 ans d'homicides familiaux au Canada. Initiative canadienne sur la prévention des homicides familiaux au sein de populations vulnérables. http://www.cdhipi.ca/sites/cdhipi.ca/files/fr_CDHPI-REPORT-final.pdf

3 <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/violence-fondee-sexe/collaboration-intergouvernementale/plan-action-national-fin-violence-fondee-sexe.html>

4 <https://affc.ca/publications/plan-action-national-violence-fondee-sur-le-sexe/>

Le plan élaboré dans ce document a été développé en réaction à cette omission et se veut un outil de réflexion et d'action. Un outil de réflexion face aux défis auxquels les femmes et filles francophones et acadiennes se heurtent à faire entendre leur voix et à faire reconnaître la spécificité des inégalités systémiques engendrées par l'appartenance à une communauté de langue officielle en situation minoritaire. Un outil d'action pour et par les femmes et filles francophones et acadiennes pour l'élimination de la violence faite aux femmes et aux filles au sein de leur communauté, de leur province ou territoire et du pays.



2. L'ÉTAT DE LA SITUATION

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES⁵

L'article 1 de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, adoptée en 1993 par l'Assemblée générale des Nations Unies définit la violence comme suit :

« ... la violence à l'égard des femmes désigne tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. »⁶

L'article 2 de la Déclaration ajoute que « la violence à l'égard des femmes s'entend comme englobant, sans y être limitée, les formes de violence énumérées ci-après :

- a) La violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la famille;
- b) La violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la collectivité;
- c) La violence physique, sexuelle et psychologique perpétrée ou tolérée par l'État, où qu'elle s'exerce. »

La négligence, la discrimination et le harcèlement peuvent également être des formes de violence fondée sur le sexe. Peu importe la forme que prend la violence, ou comment elle se manifeste, elle constitue une violation des droits de la personne et elle fait partie de la vie quotidienne d'un grand nombre de Canadiennes.

5 Dans le présent document, l'expression « violence faite aux femmes (VFF) » est utilisée. Les termes violence conjugale, violence basée sur le sexe, ou violence genrée réfèrent tous au même concept. Le plan d'action national du gouvernement du Canada utilise « violence fondée sur le sexe (VFS) ».

6 La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes est connue sous l'acronyme anglophone CEDAW, Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N94/095/06/PDF/N9409506.pdf?OpenElement>

La violence dont les femmes et les filles sont victimes affecte différents aspects de leur vie et elles ne sont pas les seules à en subir les conséquences. Elle a des effets désastreux sur leur santé physique et mentale et celle de leurs enfants, mais elle a aussi des effets sur la société et l'économie, et ces conséquences se font sentir sur plusieurs générations.

Une étude gouvernementale estime que l'incidence totale de la violence conjugale en 2009 (femmes et hommes) était de 7,4 milliards de dollars⁷. Par contre, une étude antérieure qui aborde l'impact économique de la violence en se concentrant sur les femmes seulement, combinant les dépenses publiques et privées, la chiffre à 6,9 milliards de dollars par année⁸.

Ce qui est clair est que la violence faite aux femmes et aux filles est une réalité qui touche tous les aspects de la vie de toutes les Canadiennes et tous les Canadiens.

UN LONG PARCOURS

Depuis 10 ans, des coalitions d'organisations qui regroupent des survivantes, des travailleuses, chercheuses, activistes, etc. dans le domaine de la violence faite aux femmes et aux filles, ont entrepris conjointement de nombreuses actions auprès du gouvernement fédéral en faveur d'un plan d'action national contre la violence faite aux femmes⁹.

Débutant en 2013, et sous le leadership de l'organisme *Hébergement Femmes Canada*¹⁰ une cartographie des politiques, plans d'action, stratégies et lois à travers le pays est publiée dans le but de contribuer au développement d'une loi nationale sur la violence faite aux femmes¹¹. Le gouvernement fédéral dévoile une première stratégie nationale en 2017, « Il est temps », qui vise à s'appuyer sur les initiatives fédérales en cours, à coordonner les programmes existants et à jeter les bases d'une action plus importante en matière de violence faite aux femmes¹². Cependant, la portée de cette stratégie se limite aux champs de compétence fédérale et ne garantit

7 Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009, Justice Canada. https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/vf-fv/rr12_7/tdm-toc.html

8 Varcoe, C., Hankivsky, O., Ford-Gilboe, M., Wuest, J., Wilk, P., Hammerton, J., & Campbell, J. (2011). Attributing Selected Costs to Intimate Partner Violence in a Sample of Women Who Have Left Abusive Partners: A Social Determinants of Health Approach. *Canadian Public Policy/Analyse de politiques*, 37(3), 359-380. <http://www.jstor.org/stable/23050185>

9 Voir le site d'hébergement Femmes Canada <https://endvaw.ca/fr/>

10 Antérieurement le 'Réseau canadien des maisons d'hébergement pour femmes'. Il regroupe 14 réseaux provinciaux et territoriaux de maisons d'hébergement pour femmes représentant plus de 450 maisons.

11 The Case for a National Action Plan on Violence Against Women, Réseau canadien des maisons d'hébergement pour femmes, 2013

12 Il est temps : Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe, https://publications.gc.ca/collections/collection_2017/cfc-swc/SW21-172-2017-5-fra.pdf

donc pas que les femmes aient accès à des niveaux de service et de protection adéquats.

Les appels se sont répétés au cours des années pour qu'enfin, alors que la pandémie remet en évidence les violences que subissent les femmes et les filles dans l'intimité du foyer, le gouvernement fédéral agit rapidement pour soutenir les organismes qui gèrent une situation critique et tentent de répondre à la demande grandissante des femmes et des filles dans le besoin.

En avril 2021, une large coalition pancanadienne soumet au gouvernement fédéral « Un rapport pour l'implantation d'un plan national d'action sur la mise en œuvre d'un Plan d'action national sur la violence faite aux femmes et la violence fondée sur le genre »¹³. Ce volumineux rapport de 410 pages représente dix ans de plaidoyer en faveur d'un plan national et comprend 100 recommandations réparties sur quatre piliers. Il est hébergé sur un site Web créé pour mettre en valeur différents aspects du rapport ainsi que d'autres documents en appui à la « Feuille de route pour le plan d'action national sur la violence faite aux femmes et la violence fondée sur le genre ».¹⁴

Finalement, en 2022 on publie une mise à jour du document « État des lieux de la violence familiale au Canada » qui est une cartographie des politiques, des lois et des services par province et territoire.¹⁵

Un travail immense a été accompli durant toutes ces années, réunissant un nombre impressionnant de femmes, survivantes, intervenantes, gestionnaires, activistes, chercheuses, etc. Sans leur engagement et le partage de leurs expertises, le « Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe » du gouvernement fédéral n'aurait pas vu le jour.

13 Dale, A., Maki, K. and Nitia, R. "Expert Engagement to Address and Prevent Gender-Based Violence Final Report." Ottawa, ON, Women's Shelters Canada, 2021. https://plandactionnational.ca/wp-content/uploads/2021/06/NAP_Final-Report_2_June.pdf

14 Site Web bilingue de La feuille de route <https://plandactionnational.ca>

15 <http://endvawdev.wpengine.com/wp-content/uploads/2022/11/Etat-des-lieux-de-la-violence-2022.pdf>

INVISIBLES, OUBLIÉES ET MARGINALISÉES

Malheureusement, malgré l'énorme investissement en ressources, consultations, recherches, contributions de comités et réflexions dans des communautés de pratique, qui ont conduit à la rédaction de l'imposante « Feuille de route pour un plan d'action national contre la violence faite aux femmes » proposée au gouvernement fédéral, les femmes et filles francophones et acadiennes sont invisibles, oubliées et marginalisées. Comment comprendre cette situation étant donné que de surcroît, l'objectif prioritaire de ce plan est qu'il soit « intersectionnel, audacieux et ambitieux »¹⁶?

Des chercheuses et chercheurs francophones des milieux universitaires et communautaires se sont penchés depuis de nombreuses années sur les défis de la livraison de services sociaux (santé, violence faite aux femmes, itinérance, etc.) dans un contexte d'appartenance à la communauté de langue officielle en contexte minoritaire (CLOSM). Reconnaisant les particularités de chaque province et territoire, une équipe réunissant des chercheuses et un chercheur de quatre universités ont mené une recherche spécifiquement sur la question de l'impact du manque d'accès aux services en français pour les femmes subissant des violences et leurs enfants.¹⁷ Bien que la recherche ait été réalisée en Ontario et au Nouveau-Brunswick, plusieurs des constats sont applicables dans tous les territoires et provinces des CLOSM, à commencer par celui qui figure dans le titre, la revictimisation des femmes de CLOSM en situation de violence et leurs enfants : « Quand le manque d'accès aux services en français *revictimise* les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants ».

Le rapport souligne que le concept de victimisation est central à l'analyse féministe de la violence puisque celle-ci est le résultat de la domination et du contrôle des hommes sur les femmes. Le concept a ensuite été utilisé par les féministes pour dénoncer l'expérience des femmes et des filles dans des situations de viol pour être ensuite élargi pour inclure le système criminel dans les situations de violence conjugale. Dans les dernières années, cette désignation de « victime » est de moins en moins utilisée pour les femmes et les filles, mais l'argumentaire n'en demeure pas moins pertinent puisque ce concept est utilisé pour souligner que l'absence d'accès aux services en français participe en quelque sorte au contrôle social des femmes et filles francophones et acadiennes en contexte minoritaire.¹⁸

16 Plan d'action national sur la violence faite aux femmes et la violence fondée sur le sexe, Appel réitéré, Hébergement Canada, 2020

17 Lapierre, S., Coderre, C., Côté, I., Garceau, M-L., et Bourassa, C. Quand le manque d'accès aux services en français revictimise les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants, Reflets, vol. 20, n° 2, automne 2014.

18 Idem.

Les résultats de la recherche peuvent être regroupés sous deux grands thèmes :

- 1. Des lacunes dans l'accès aux services en français pour les femmes et leurs enfants** : manque de disponibilité, manque de fonds, manque de personnel, listes d'attente, défi des nombres, compréhension du système judiciaire ou de protection de l'enfance, milieu rural, intersections avec d'autres difficultés telles que pauvreté, santé mentale, lacunes dans la promotion et la visibilité des services en français;
- 2. Les impacts liés au manque d'accès aux services en français sur le bien-être, la santé et la sécurité des femmes et filles francophones et acadiennes en situation de violence et de leurs enfants** : ne pas avoir accès aux services dont elles ont besoin quand elles en ont besoin, la sécurité des femmes et filles est compromise en attente de services en français, obligées d'avoir accès aux services en anglais où elles risquent de ne pas être comprises, ne pas pouvoir quitter leur conjoint violent, enfants témoins de violence n'ayant pas accès à des services, quitter sa communauté et son réseau social pour avoir accès à des services en français.

Dire qu'un grand nombre de femmes et filles dans des situations de violence, immigrantes, avec un handicap, etc. font face à des barrières et défis similaires pourrait sembler juste. Cependant, comme plusieurs qui travaillent ou vivent dans les CLOSM, nous reconnaissons qu'il y a un désintérêt ou une méconnaissance des droits linguistiques dans le contexte canadien, qui sont pourtant tout aussi importants que le droit à l'égalité et le droit à la sécurité.

En fait, ce déni de reconnaître l'importance de l'accès aux services en français pour les femmes et filles de langue française dans des situations de violence conjugale, les place non seulement dans une situation de revictimisation en reproduisant la relation dominant-dominée de la relation interpersonnelle, mais il envoie un signal aux femmes et filles francophones et acadiennes des CLOSM qu'elles n'ont pas suffisamment de valeur pour qu'elles obtiennent des services dans leur langue¹⁹. C'est ce que Ghislaine Sirois, alors directrice de l'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, nommait l'« oppression intériorisée ». À partir de ce concept, un guide d'animation, en anglais et en français, a été créé pour mieux comprendre les services en français en Ontario²⁰ et pour prévenir le « malaise d'être francophone, un désir de ne plus appartenir à cette communauté, une acceptation passive de

19 Idem. Ghislaine Sirois citée dans le rapport.

20 Faire le point; Mieux comprendre les services en français en Ontario, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, 2008. <https://actionontarienne.ca/wp-content/uploads/2018/03/Ressources-publications-faire-le-pont-FR.pdf>



l'assimilation »²¹. Le français est vu comme un fardeau, et les groupes minoritaires sont plus exposés ou victimes d'actes d'injustice d'inégalité. Des réalités qui ont un impact réel, « ces groupes pouvant se sentir avilis et méprisés eu égard aux perceptions qui se dégagent dans la société ». ²²

Ces réalités ne sont pas négligeables et elles font partie des observations faites à travers la « lentille francophone ». Tant que les femmes francophones et acadiennes des CLOSM qui travaillent dans le domaine de la violence faite aux femmes et aux filles seront sous-représentées ou absentes lors des consultations, des rencontres, des comités de travail, les efforts des gouvernements et des organisations auront peu d'impact sur la livraison de services auxquels les femmes et filles francophones et acadiennes sont en droit de s'attendre lorsqu'elles vivent des situations de violence.

Ces constats ne sont pas nouveaux et touchent toutes les sphères d'activités des femmes et filles francophones et acadiennes. En 2006, Linda Cardinal et Rachel Cox soulignent que la « théorie féministe en milieu minoritaire doit tenir compte de la persistance des préjugés à l'égard de la francophonie ». ²³

Cette occultation de nos savoirs, de nos expertises et de nos expériences perdue depuis des décennies et est en grande partie responsable de notre continuelle invisibilité dans le milieu communautaire anglo-dominant, de la méconnaissance des enjeux liés à la livraison de services dans un contexte minoritaire et du peu de considération accordée aux droits des femmes et filles francophones et acadiennes dans les provinces et territoires.

21 Lapiere, S., Coderre, C., Côté, I., Garceau, M-L., et Bourassa, C. Quand le manque d'accès aux services en français revictimise les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants, *Reflets*, vol. 20, n° 2, automne 2014.

22 Savard, J-F., Saël, E. Caron, I. dans *La francophonie dans les politiques publiques au Canada; Un principe de second rang/sous la direction d'Isabelle Caron*. Presses universitaires du Québec, 2022.

23 Cardinal, L., Cox, R., La représentation des femmes au sein des groupes minoritaires, *Canadian Woman Studies/Les cahiers de la femme*, vol. 25, n° 3,4 2006, <https://cws.journals.yorku.ca/index.php/cws/article/view/5891>

3. ACS+ ET LENTILLE FRANCOPHONE SUR LE PAN FÉDÉRAL

QU'EST-CE QUE L'ACS+?

En 1995, le gouvernement du Canada s'est engagé à utiliser l'analyse comparative entre les sexes (ACS) dans le cadre de la ratification du *Programme d'action de Beijing*,²⁴ des Nations Unies²⁵. L'ACS+ est un outil d'analyse qui permet d'évaluer les inégalités systémiques pour voir les différents impacts que peuvent avoir les politiques, les programmes ou les initiatives sur différents groupes de personnes. Le « plus » a été ajouté plus tard pour faire référence plus spécifiquement à l'intersectionnalité.

L'ACS+ offrait des possibilités importantes pour les femmes et filles francophones et acadiennes, puisque la langue se retrouvait parmi les facteurs identitaires identifiés. Ainsi, lors de la formation des fonctionnaires fédéraux en ACS+, lors de la révision des politiques, programmes et initiatives, de la formation des intervenants et intervenantes en milieu communautaire, la langue a été reconnue comme un des facteurs qui ont un impact différencié. De plus, non seulement le gouvernement fédéral s'est engagé à l'utiliser dans tous les secteurs d'activités, mais il doit aussi produire des rapports annuels au sujet des enquêtes sur la mise en œuvre de l'ACS+.²⁶



24 <https://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/BDPfA%20F.pdf>

25 Définition et information sur l'ACS+ proviennent du site du ministère Femmes et égalité des genres Canada. <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/analyse-comparative-entre-sexes-plus/est-analyse-comparative-entre-sexes-plus.html>

26 <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/analyse-comparative-entre-sexes-plus/ressources.html>

UNE OCCASION MANQUÉE

En réalité, l'utilisation de l'ACS+ pour faire reconnaître les besoins spécifiques des francophones en situation minoritaire n'a pas eu l'impact espéré et l'on note le peu d'empressement ou d'engagement du gouvernement fédéral à l'appliquer : « Étant donné que les milieux minoritaires sont préoccupés par la question de la santé, de la justice sociale et de l'immigration, il est étonnant de constater que le gouvernement fédéral ne tient pas compte de l'application de l'analyse différenciée selon les sexes dans le lien qu'il tisse avec les groupes francophones dans ces domaines. »²⁷ Le même constat est fait sur le terrain lorsque nous travaillons avec les groupes de femmes anglo-dominants qui, pour la plupart, ne voient pas la langue et l'appartenance à une communauté de langue officielle minoritaire comme une problématique centrale à la persistance de la marginalisation des francophones.

Dans une récente publication, Chantal Maillé, professeure titulaire à l'Institut Simone de Beauvoir de l'Université Concordia, analyse la place de la langue dans l'ACS+ dans un chapitre qu'elle intitule « Chronique d'une disparition »²⁸. Elle part du constat de la disparition de la langue depuis 2018 des catégories des identités.

De fait, sur la page d'accueil du site du gouvernement fédéral, la langue n'est pas présente dans le paragraphe énonçant certains des facteurs identitaires qui ont un impact sur les politiques et initiatives gouvernementales : « L'ACS Plus examine de nombreux autres facteurs identitaires comme la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge et les handicaps de nature physique ou mentale, et la façon dont leur interaction influence la manière dont nous pouvons ressentir les politiques et les initiatives gouvernementales. »²⁹

Au surplus, Maillé examine les répercussions d'une ACS+ réalisée sans inclure la langue comme facteur central d'inégalité dans un contexte minoritaire. Elle tente de comprendre comment, dans « l'espace canadien », il est possible de faire de l'ACS+ sans tenir compte des enjeux linguistiques. Et elle fait le constat comme d'autres avant elle, que « l'absence de la langue et par conséquent de l'expérience de la francophonie dans la notion d'intersectionnalité promue par le gouvernement fédéral peut être interprétée comme un indice de l'incompréhension des enjeux liés à la francophonie dans les politiques publiques du Canada »³⁰.

Maillé propose le concept d'*anglonormativité* pour expliquer l'absence de la langue dans les facteurs d'inégalité qui se retrouvent dans les analyses intersectorielles. Finalement, elle explore le concept de *linguicisme* pour décrire l'oppression spécifique aux francophones qui vivent en contexte minoritaire basée sur la langue.

27 Cardinal; Cox Op cit.

28 Maillé, C. dans La francophonie dans les politiques publiques au Canada; Un principe de second rang/sous la direction d'Isabelle Caron. Presses universitaires du Québec, 2022.

29 <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/analyse-comparative-entre-sexes-plus/est-analyse-comparative-entre-sexes-plus.html>

30 P 51

ANALYSE DU PAN

Dans la section suivante, nous allons procéder à l'analyse d'une ACS+ qui tiendrait compte de la langue dans un contexte minoritaire en se concentrant sur certains éléments du PAN fédéral. L'analyse ne se veut pas exhaustive, mais veut démontrer comment l'absence de lentille francophone et d'ACS+ perpétue la marginalisation des réalités de la communauté de langue officielle en situation minoritaire.

Le **Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe (PAN)** élaboré par le Forum fédéral-provincial-territorial et en partie guidé par le rapport remis le 30 avril 2021 par une coalition nationale de groupes de femmes, sous le leadership de l'organisme *Hébergement femmes Canada*.

La vision du PAN est « Un Canada sans violence fondée sur le sexe : un Canada qui appuie les personnes victimes, survivantes et leur famille, peu importe où elles vivent » et il est pour une durée de dix ans.

Le PAN concentre ses actions sur la base de cinq piliers :

1. Soutien aux personnes victimes et survivantes et à leur famille;
2. Prévention;
3. Système judiciaire réactif;
4. Mise en œuvre des approches dirigées par les Autochtones;
5. Infrastructure sociale et environnement favorable.



Nous ne nous attarderons pas à faire l'analyse des piliers mais nous nous penchons plutôt sur les sections de mise en contexte qui sont à la base de la création du PAN.

Les données probantes

PAN

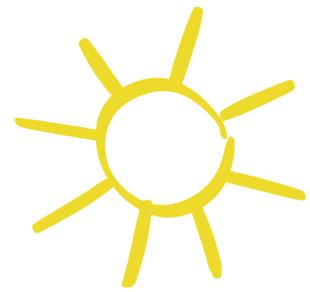
La section du PAN qui porte sur les données probantes fait état de *deux sources principales de données* qui sont utilisées à l'échelle nationale :

1. Des données administratives – provenant généralement de la police, mais aussi des coroners, des services de santé, des maisons d'hébergement, des services sociaux;
2. Des enquêtes ou des données autodéclarées, dans lesquelles on demande aux personnes si elles ont été confrontées à des formes spécifiques de violence.

De plus, dans la section des données probantes, on note l'existence de « défis et des lacunes dans la collecte de données cohérentes et détaillées », en particulier dans les contextes ruraux et éloignés et parmi les populations marginalisées. Quant à la question des données pour soutenir une approche intersectionnelle, soulevant la question des *multiples oppressions* en raison des effets combinés de la discrimination systémique, une liste d'oppressions inclut le capacitisme, le classisme, le colonialisme, une histoire collective de traumatismes, la pauvreté, le racisme, le sexisme, la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre.

Finalement, on affirme que « L'intersectionnalité prend en compte le contexte historique, social et politique ».





ACS+ ET LENTILLE FRANCOPHONE

La première question que soulèvent les sources de données est de savoir s'il y a des données sur l'usage du français dans les données administratives ou dans les enquêtes. La réalité est que puisque ces données sont de ressort provincial, il y a peu de chances que cette information soit sollicitée dans de nombreuses situations. Il y a plus de chances d'avoir ces informations lors d'enquêtes, mais si cette information est en fait sollicitée, est-ce que la langue française est définie comme une des deux langues officielles ou est-elle reléguée à la liste des autres langues parlées?

Les maisons d'hébergement, les services sociaux, les lignes d'appel et de soutien, etc. tiennent des statistiques mais dans de nombreuses provinces et territoires le français, comme langue parlée ou langue officielle, ou l'identité francophone ou acadienne, sont rarement des données recherchées.

Les femmes des associations membres de l'AFFC continuent à déplorer le manque de données quantitatives sur la situation réelle des femmes et filles francophones et acadiennes dans leur province et territoire. Nos associations n'ont pas les capacités d'entreprendre de telles enquêtes et pourtant la question des nombres demeure une préoccupation des bailleurs de fonds, des administrateurs de programmes et des politiques des gouvernements.

Bien qu'on reconnaisse les lacunes et les limites dans les données, aucune mention n'est faite des femmes et filles francophones et acadiennes, même quand la question d'intersectionnalité est abordée. Comme nous avons plus haut, l'approche intersectionnelle ne semble plus reconnaître pas la langue comme étant un facteur de discrimination, et ce, dans le contexte d'un pays officiellement bilingue et d'une loi sur les langues officielles. Bien que les femmes et filles francophones et acadiennes en situation minoritaire aient un statut de population marginalisée dans la majorité des provinces et territoires, cette réalité est complètement absente des préoccupations pour obtenir un portrait de la situation à l'échelle nationale. Ainsi, comment ne pas réagir face à l'affirmation qui dit que l'intersectionnalité prend en compte le contexte historique, social et politique?

Nécessité d'un plan d'action national

PAN

Les Nations Unies ont indiqué que les plans d'action nationaux étaient essentiels pour contrer la violence faite aux femmes. Cette section énonce les différents documents sur lesquels s'appuient le PAN tout en ajoutant que plusieurs perspectives ont été considérées : celles de personnes victimes et survivantes, de prestataires de services directs, de spécialistes, de défenseuses et défenseurs des droits, de chercheuses et chercheurs, de rapports et d'appels à l'action de parlementaires et de parties prenantes ainsi que des connaissances cumulatives existantes.

ACS+ ET LENTILLE FRANCOPHONE

Il n'est pas clair à savoir qui a été directement consulté par le Forum fédéral-provincial-territorial ou si les consultations mentionnées sont celles qui ont été faites sous le leadership de l'organisme *Hébergement femmes Canada*. Mais une des premières questions posées lors d'une analyse comparative entre les sexes plus est qui a été consulté?

Comme mentionné antérieurement, la *Feuille de route pour le plan d'action national sur la violence faite aux femmes et la violence fondée sur le genre* a été soumise au gouvernement fédéral pour appuyer le développement de son plan national. Dans ce document de 410 pages, on retrouve, entre autres, le nom des membres des différents comités, 100 recommandations, ainsi qu'une bibliographie exhaustive.

À la question visant à savoir qui a été consulté, sur les 40 membres des quatre groupes de travail, une seule francophone en situation minoritaire semble y avoir participé.

Dans la bibliographie de 10 pages, on ne trouve aucune référence à des recherches spécifiquement sur les francophones.

Une recherche utilisant les mots-clés *Francophone, French, Language* a donné deux résultats :

- Ensure Francophone and Anglophone survivors in minority communities can access culturally and linguistically appropriate services run by and for these communities and ensure access to interpreters. (p. 27)
- ... access to services in local languages. (p. 99)

Il est à noter qu'un document de l'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes a été soumis avec des préoccupations spécifiques aux femmes francophones mais aucune ne semble avoir été retenue.

Que conclure autrement que de reconnaître que la perspective des femmes et filles francophones et acadiennes en situation minoritaire est complètement absente? Le gouvernement fédéral semble avoir manqué à ses engagements tant sur la question des langues officielles que sur l'ACS+.



Miser sur de solides partenariats fédéraux, provinciaux et territoriaux

PAN

Les ordres du gouvernement ont des rôles différents à jouer, mais partagent la responsabilité de changer les attitudes et les comportements qui contribuent à la VFS.

Le gouvernement fédéral finance et, dans certains cas, fournit des services à des populations précises qui relèvent de sa compétence, telles que les membres des Premières Nations vivant sur les réserves, les prisonnières et prisonniers sous responsabilité fédérale, les membres des Forces armées canadiennes (FAC), les anciennes et anciens combattants ainsi que les immigrantes et immigrants et les réfugiées et réfugiés nouvellement arrivés.

Fédéral : droit pénal (Code criminel)

Provincial : administration de la justice et prestation de la majorité des services aux victimes

Le PAN conclut qu'il faut coordonner les approches fédérale, provinciales et territoriales pour soutenir les personnes victimes et survivantes et leurs familles.

ACS+ ET LENTILLE FRANCOPHONE

La complexité de la coordination des différents paliers de gouvernement en respectant les champs de compétence de chacun n'est pas à nier. Ajoutons à cela, les lois ou politiques sur les services en français dans les provinces, territoires, régions – ou leur absence- et la situation devient encore plus complexe.

Comment les provinces et territoires utilisent-ils les transferts de fonds du gouvernement fédéral pour répondre à leurs obligations face aux CLOSM dans le secteur de la justice?

De la même façon, les francophones n'ont pas un accès égal à la justice en français et même quand il leur est possible d'y avoir accès, les défis sont nombreux, comme nous l'avons illustré plus haut dans le cadre du rapport sur l'accès des services en violence faite aux femmes en Ontario et au Nouveau-Brunswick.

Une ACS+ du gouvernement fédéral sur la situation des communautés francophones et acadiennes au pays mettrait en lumière la nécessité d'actions ciblées pour nommer les barrières systémiques auxquelles elles font face et qui invisibilisent leur statut marginalisé.

4. CONCERTATION

L'Alliance des femmes de la francophonie canadienne a mis sur pied une table de concertation, en réaction aux préoccupations de ses organismes membres qui voient sur le terrain l'impact de l'augmentation des situations de violence en temps de pandémie. Tous les organismes travaillant dans le milieu ont lancé un appel aux gouvernements et l'AFFC agit face à l'urgence de se positionner pour mieux appuyer les organismes de femmes francophones en situation minoritaire.

En janvier 2023, une première rencontre en personne a eu lieu à Vancouver. Les participantes étaient majoritairement des directrices générales des associations membres de l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne. L'équipe de l'AFFC assurait l'organisation logistique et une consultante a été embauchée pour l'animation et pour soutenir le développement du contenu des présentations et des discussions.

Les grands thèmes³¹

Lors d'un tour de table, les participantes ont présenté les problématiques de leur province ou territoire respectif. Elles sont regroupées ci-dessous par thème :

- Ressources et services insuffisants ou inexistantes en français;
- Pas ou peu de maisons d'hébergement francophone ou bilingue;
- Besoin d'étude pour brosser le portrait de la violence dans les provinces et territoires;
- Confidentialité et sécurité dans les petits milieux;
- Cyberviolence et cybersurveillance;
- Isolement géographique (ruralité ayant peu de services en général, enjeu de transport);

31 Basé sur les notes de la journée prises par l'équipe de l'AFFC.

- Population diversifiée plus vulnérable :
 - Jeunes bilingues difficiles à identifier
 - Jeunes femmes sur les campus
 - Traite des personnes
 - Femmes immigrantes et réfugiées
 - Femmes autochtones et métisses;
- Revictimisation des femmes dans le système judiciaire;
- Besoin de sensibilisation de la population générale, des hommes et des garçons;
- Crise des opioïdes et crise du logement exacerbées durant la COVID-19.

En avril 2023, le Centre d'orientation en prévention des agressions (COPA National) a publié les résultats d'un sondage qui tentait de mieux saisir les besoins de différentes populations en matière de lutte contre la violence faite aux femmes et filles francophones et acadiennes en situation minoritaire³².

Le sondage cherchait à savoir quels étaient les besoins en sensibilisation, prévention et intervention du point de vue de différents groupes, soit les survivantes, les personnes qui interviennent et les organismes de la francophonie. Le sondage comprend des questions démographiques, tente de cerner les besoins des femmes et filles francophones et acadiennes en situation de violence, et sollicite des avis sur ce qui pourrait être inclus dans une campagne de sensibilisation.

En tout, 57 personnes ont répondu au sondage. Bien que le sondage tentait de rejoindre les jeunes femmes, une seule répondante avait moins de 24 ans. Un peu plus du quart des répondantes travaillent dans le milieu de l'intervention, 17 % se sont identifiées comme survivantes, et le reste, soit 58 % s'identifient comme membres de la communauté. À noter que tant dans la catégorie communautaire qu'en intervention, certaines personnes s'identifiaient aussi comme survivantes. Le sondage a cherché à savoir quels sont les facteurs nuisibles et favorables pour soutenir les femmes et filles francophones et acadiennes dans des situations de violence.

32 Rapport sur les résultats du sondage sur les besoins de sensibilisation, prévention et intervention en matière de violences faites aux femmes et aux filles francophones et acadiennes. Une collaboration entre l'AFFC et le COPA National, avril 2003.

Facteurs nuisibles

La grande majorité des réponses ciblent le manque d'infrastructure comme étant une barrière importante lorsque les femmes et filles francophones et acadiennes cherchent de l'aide, suivi de près par le manque de soutien financier et psychologique.

Facteurs favorables

Les facteurs favorables pour soutenir les femmes et filles francophones et acadiennes qui sont dans des situations de violence ont été identifiés comme étant le soutien d'une communauté éduquée et sensibilisée aux violences faites aux femmes et filles, une approche holistique et un accès à différents services et ressources.

Finalement, les éléments clés d'une campagne de sensibilisation relevés dans les réponses soulèvent le manque de compréhension de ce qu'est la violence, son impact et sa prévalence.

L'identification des éléments clés d'une campagne de sensibilisation était un aspect important du sondage et un des constats est le manque de connaissances générales des violences faites aux femmes et filles francophones et acadiennes, par exemple l'impact des violences, les différents types de violence, les raisons pour lesquelles les femmes et filles ont de la difficulté à mettre un terme à des relations abusives, etc. À la question visant à savoir quels enjeux ou éléments doivent être inclus dans une campagne de sensibilisation, 90 % des répondantes ont ciblé *des moyens d'agir à titre de personne de soutien et des façons de reconnaître une situation de violence*.

En mai 2023, l'AFFC a réuni la table de concertation sur les violences faites aux femmes et filles francophones et acadiennes et les discussions ont été animées par une consultante externe. Les résultats du sondage fait par le COPA y ont été présentés et une présentation a été faite sur le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe (PAN). Le tout avait pour but de solliciter une discussion sur les axes d'action prioritaires pour un plan alternatif qui s'adresse aux femmes et aux filles francophones et acadiennes. Les résultats de ces discussions sont actualisés dans la prochaine section.



5. AXES PRIORITAIRES

Concevoir un plan d'action réaliste qui tient compte des capacités et des réalités des groupes membres, tout en réunissant le plus grand nombre autour d'actions communes à travers le pays est un défi de taille pour une fédération nationale. C'est pourquoi une fois les axes prioritaires choisis et en fonction de ce qui a été dégagé lors des différentes consultations, certaines populations cibles ont été identifiées. L'AFFC travaillera à mettre en place une première stratégie pour appuyer le lancement du Plan d'action pour contrer les violences faites aux femmes et aux filles vivant dans les communautés francophones et acadiennes.

Les axes établis lors des discussions et consultations sont les suivants :

Axe 1 : La prévention et l'éducation;

Axe 2 : Le soutien aux personnes aux prises avec la violence et à leur famille;

Axe 3 : Un système judiciaire réactif.

Sous chacun des axes ci-dessous, on y décrit des actions qui peuvent être entreprises autant sur le plan national, provincial/territorial que local.



AXE 1 : **LA PRÉVENTION ET L'ÉDUCATION**

Objectif

Promouvoir la prévention et l'éducation en matière d'égalité des genres auprès des jeunes et des adultes en mettant l'accent sur les relations saines, afin de prévenir les violences fondées sur le genre.

Le travail de prévention et d'éducation est constant et doit s'adapter aux nouvelles problématiques, aux nouvelles technologies et se baser sur de bonnes pratiques. Pour que la prévention et l'éducation en matière des violences faites aux femmes et filles francophones et acadiennes aient un réel impact, tous les secteurs de la population doivent être impliqués. Cependant, il faut reconnaître l'importance de développer des stratégies en fonction des besoins spécifiques de ces secteurs. Ainsi, les initiatives pour éduquer le milieu de la santé dans le but de prévenir et de changer la culture organisationnelle seront différentes de celles développées pour le sport organisé.

Population cible : **Les hommes et les garçons**

Les hommes et les garçons peuvent contribuer grandement aux changements tant individuels que structurels qui mèneront à la réduction des violences faites aux femmes et aux filles. Une des premières étapes vers ces changements est d'encourager une réflexion critique par rapport à la socialisation en utilisant une lentille féministe. Ainsi, des sujets tels que la socialisation basée sur le genre, la reconnaissance et la prévention des violences, et des modèles sains de masculinité peuvent être abordés dans le but de susciter une prise de conscience des systèmes qui perpétuent différentes formes d'oppression. En démontrant aux hommes et aux garçons qu'inclure l'empathie et la compassion dans leur façon d'être est essentiel pour vivre une vie plus saine. C'est une fois ces réflexions faites que des discussions autour du consentement, de la gestion de la colère et du rejet, des façons d'intervenir pour contrer des situations d'oppression, etc. seront possibles et productives.

Milieus cibles : Milieu scolaire et milieu sportif

En ciblant ces deux milieux, il est possible de rejoindre une très grande partie de la population, tant des garçons que des filles, que des hommes adultes. Nous savons qu'il existe déjà de nombreuses initiatives pour les jeunes, que ce soit dans le secteur scolaire ou communautaire, qui abordent différentes problématiques telles que la santé mentale, la consommation de drogues et le tabagisme, les ITS, le cyberharcèlement, etc. Il est cependant possible d'intégrer des façons de s'assurer que des connaissances sont acquises et transmises au sujet de la violence faite aux femmes et aux filles. Les associations de femmes, les universitaires spécialisés dans le domaine et les regroupements de parents peuvent travailler ensemble pour s'assurer que la violence faite aux femmes et aux filles est une préoccupation qui se reflète dans les structures de ces milieux.

Exemples d'initiatives

- Programmes dans le milieu scolaire pour former de jeunes leaders des relations saines qui deviennent des personnes-ressources dans leurs écoles;
- Soyez plus qu'un spectateur (Be More Than a Bystander), un programme qui forme les hommes à être proactifs dans la dénonciation de la violence faite aux femmes et aux filles;
- La campagne du ruban blanc.





AXE 2 :

LE SOUTIEN AUX FEMMES ET FILLES AUX PRISES AVEC LA VIOLENCE ET À LEUR FAMILLE ET LEURS PROCHES

Objectifs

1. Soutenir les femmes et filles francophones et acadiennes qui vivent des situations de violence.
2. Aiguiller les familles et les proches de femmes et filles francophones et acadiennes qui vivent des situations de violence, afin de les aider à comprendre les impacts de la violence et comment leur offrir un soutien bienveillant et efficace.

La situation des services de soutien des femmes et filles francophones et acadiennes qui vivent des situations de violence illustre clairement que tout est à faire dans certaines régions et beaucoup reste à faire partout ailleurs. Le PAN fédéral réitère que « la sécurité et le bien-être des personnes victimes et survivantes sont au cœur du Plan » et propose comme possibilité d'action d'augmenter de façon durable le financement opérationnel des services. Pour plusieurs, tout est à faire, à commencer par offrir un minimum de services.

Population cible : Femmes et filles qui vivent des situations de violence

Exemples d'initiative

- Augmenter le financement des groupes de femmes francophones et acadiens qui pilotent des initiatives dans ce secteur;
- Identifier les besoins des femmes et filles qui vivent des situations de violence;
- Évaluer de bonnes pratiques de livraison de services pour les femmes francophones et acadiennes dans des contextes minoritaires similaires;
- Former des intervenantes du milieu majoritaire sur l'offre active.

Milieu cible :
Famille et proches des personnes aux prises avec la violence, ainsi que la communauté francophone.

Exemples d'initiative

- Développer ou adapter du matériel accessible et adapté pour informer sur les formes de violences et leurs impacts;
- Offrir des formations au personnel des organismes francophones sur la violence en milieu de travail;
- Créer des partenariats avec des organismes qui offrent des services en français de soutien en santé mentale pour soutenir les familles.





AXE 3 : UN SYSTÈME JUDICIAIRE RÉACTIF

Objectif

Mise en place de protocoles et de procédures efficaces et équitables pour traiter des cas de violence faite aux femmes et aux filles francophones et acadiennes.

La compréhension des systèmes de justice est de plus en plus complexe pour les femmes et filles francophones et acadiennes qui font face à des situations de violence. L'accès à des services juridiques en français est prioritaire pour toutes les femmes et filles francophones et acadiennes qui vivent des situations de violence, que ce soit au travail, à la maison, en ligne ou dans le domaine public.

Cibles : Gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Exemple d'initiatives

- Créer un comité national avec les organismes de femmes francophones, les associations de juristes francophones et les organisations qui offrent des services juridiques en français pour faire un état des lieux de la situation réelle dans les provinces et territoires sur l'accès en justice en français pour les femmes et filles francophones et acadiennes.
- Renforcer les liens avec les organismes de la majorité qui travaillent spécifiquement dans la livraison de services juridiques aux femmes et filles francophones et acadiennes et aux filles, afin de déterminer les bonnes pratiques pour appuyer les populations sous-desservies.
- Organiser des rencontres avec les fonctionnaires et élu.es pour les informer des barrières auxquelles font face les femmes et filles des communautés de langue officielle en situation minoritaire lorsqu'elles ont besoin de services juridiques.

6. CONCLUSION

Il ne fait pas de doute que la collaboration est essentielle pour agir contre la violence faite aux femmes et filles francophones et acadiennes. Dans des contextes majoritaires, les défis du travail en partenariat sont grands, mais dans un contexte de communauté de langue officielle en situation minoritaire, les défis peuvent parfois sembler insurmontables. Les différentes façons de percevoir les défis ou les priorités, les contextes politiques ou sociaux, ou encore les ressources sont souvent très différentes d'une région à une autre.

Malgré ces défis, les femmes qui travaillent dans les organismes membres de l'AFFC savent que c'est ensemble qu'elles pourront faire les changements dans leurs communautés respectives pour que les femmes et filles francophones et acadiennes qui vivent des situations de violence aient accès à des services équitables, de qualité et permanents en français, dans leur région.

Et c'est ensemble, en unissant leur voix et leur message qu'elles pourront être entendues. Elles ont effectivement été entendues comme en témoigne l'allocution faite en août par l'honorable Marci Ien, ministre de Femmes et égalité des genres Canada, lors de la clôture de la 41^e Réunion annuelle des ministres fédérale, provinciales et territoriales responsables de la condition féminine. Elle a rappelé que la prévention est la première priorité du PAN et que la deuxième priorité est d'inclure les communautés sous-représentées et sous-desservies, spécifiquement les communautés francophones.

Une fenêtre s'est ouverte et le plan d'action mis de l'avant dans ce document se veut un outil de réflexion et d'action, qui appartient à toutes celles et tous ceux qui travaillent vers une société sans violence dans un pays respectueux de ses engagements envers les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

AFFC CADRE LOGIQUE

Sous-Activités	Groupes visés	Extrants	Évaluation	Résultats court - moyen terme	Résultats long terme
Activité : STRATÉGIE NATIONALE/PLAN D'ACTION					
Création d'une table de concertation Élaboration d'une stratégie nationale et d'un plan d'action déclinés au niveau provincial et territorial	Partenaires Communautés francophones et acadiennes À faire correspondre selon le PAN	Rédaction et livraison d'une stratégie nationale, d'un plan d'action et d'un cadre logique	Pool sur Zoom Sondages Groupes focus (membres, parties prenantes) Évaluation intermédiaire et finale	Les membres et partenaires auront les ressources pour appuyer la reconnaissance du droit au respect des femmes et filles francophones et acadiennes	
Activité : MISE EN COMMUN DE RESSOURCES ET DE BONNES PRATIQUES					
Identification des ressources Diffusion d'initiatives Élaboration d'outils d'information, de prévention et d'intervention Sollicitation des organismes féministes du Québec	Partenaires et membres	Nombre de ressources identifiées Nombre de membres et d'organisations qui ont eu accès aux ressources/outils	Sondage à destination des membres et partenaires Groupes focus (données qualitatives)	Accès à des ressources et à du soutien Création de réseaux de collaboration	
Activité : CAMPAGNE DE SENSIBILISATION					
Constitution d'un comité Ad-Hoc Élaboration d'une trousse d'outils de communication Élaboration d'un plan de diffusion de la campagne	Membres	Appropriation de la campagne par les membres Impact population	Élaboration et diffusion de sondages (membres + communauté) Groupes focus avec la communauté Rencontres avec les parties prenantes	Contrer la violence fondée sur le sexe envers les communautés francophones et acadiennes	

À la fin du projet, l'organisme aura contribué à l'élimination d'obstacles systémiques, en favorisant un partage plus efficace et équitable des ressources, en accroissant les réseaux et la collaboration pour accélérer le changement systémique et en changeant les normes et attitudes de genre préjudiciables persistantes à l'appui de l'égalité des femmes.

HYPOTHÈSES ET RISQUES

Hypothèses	Risques
Activité : STRATÉGIE NATIONALE/PLAN D'ACTION	
<ul style="list-style-type: none"> • Le PAN aura un impact concret dans la reconnaissance du droit au respect des femmes et filles francophones et acadiennes • Le PAN ne creusera pas d'inégalités et tiendra compte de l'approche intersectionnelle • Évaluation à mi-projet permettra d'affiner les décisions prises afin de garantir les attendus du projet • Les rencontres individuelles avec les membres permettront de mieux cerner leur capacité à mobiliser la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> • Délai des livrables • Niveaux d'expérience inégaux des membres • Ressources différentes selon les organismes pour s'impliquer dans le projet • Charge de travail des membres • Nombre d'axe de travail trop conséquent
Activité : MISE EN COMMUN DE RESSOURCES ET DE BONNES PRATIQUES	
<ul style="list-style-type: none"> • Les membres ont besoin de consolider leurs connaissances sur les outils existants pour accompagner les groupes visés • Les membres vont s'approprier ces outils 	<ul style="list-style-type: none"> • Délai des livrables • Niveaux d'expérience inégaux des membres • Ressources différentes selon les organismes pour s'impliquer dans le projet • Charge de travail des membres
Activité : CAMPAGNE DE SENSIBILISATION	
<ul style="list-style-type: none"> • Les canaux de communication/la stratégie choisis seront assez efficaces et pertinents pour atteindre la(les) cible(s) • La campagne va être relayée comme prévu dans la stratégie de communication 	<ul style="list-style-type: none"> • Doublons possibles avec d'autres campagnes provinciales ou nationales • Toutes les femmes et filles francophones et acadiennes n'auront pas les ressources pour accéder à la campagne (ex : femmes isolées) • La campagne n'atteint pas sa cible/la(les) cible(s) n'a pas bien été définie(s)/les messages véhiculés ne sont pas assez clair/pas assez bien compris • D'autres événements noient les messages dans la masse • Appropriation différenciées de la campagne par les membres